

PAIEMENT DE DIVIDENDES

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 24 juin 1996
Siège Social : Rue Hédi Nouria-1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2021, PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2020, **à compter du 21 mai 2021:**

Un dividende brut de 5,277 dinars par action

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets de la BNA et de BNA CAPITAUX.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.